

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-19

Objet : Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'année 2017 marquera la dixième édition de Metz Plage et sera l'occasion de valoriser la belle histoire de cette manifestation, devenue un événement emblématique de l'été, qui se déroulera du 22 juillet au 15 août et accueillera les plagistes tous les jours de 11h à 20h en accès gratuit.

La scénographie élaborée en 2016 a donné entière satisfaction à l'ensemble des acteurs que ce soit les visiteurs, les associations ou encore les partenaires. Elle sera donc, avec quelques petites améliorations, reconduite pour l'édition de 2017.

Une programmation d'activités et d'animations riche et diversifiée sera cette année encore proposée aux plagistes, grâce à la participation de plus de 30 associations, qui mettront en œuvre près de 25 disciplines sportives (certaines récurrentes, comme le beach soccer, le badminton, le basket, d'autres nouvelles comme le beach tennis ou la découverte de la gymnastique), ainsi qu'une trentaine d'activités ludiques (structure gonflable, ludothèque) ou culturelles (ateliers de peinture, découverte de l'Europe, initiation à la culture aborigène ou encore ateliers scientifiques).

Metz Plage est aussi un événement écoresponsable et s'engage toujours dans une logique de développement durable qui est illustrée par deux labels : "Plage sans tabac" d'une part et "Développement durable, le sport s'engage" d'autre part. Des actions sont également développées pour inciter les plagistes à faire des gestes en faveur de l'environnement en leur proposant de recycler les bouchons et l'aluminium. Deux associations bénéficieront des fonds ainsi récoltés pour financer l'acquisition de fauteuils roulants ou encore la formation des chiens guides d'aveugle. Des ateliers sur ce thème seront proposés par ailleurs aux familles.

La présentation d'une pièce de théâtre nommée "Terra, Terra, Terra" fera par ailleurs le lien entre protection de l'environnement et culture.

Le savoir-faire culinaire de différentes associations sera à nouveau à l'honneur lors des week-ends gourmands qui feront la place belle à la cuisine régionale, asiatique et tahitienne.

Enfin, des temps forts rythmeront cette dixième édition pour lui donner des allures de fête : un festival de musique en ouverture de l'événement, des animations "spectaculaires" pour les plus téméraires ainsi qu'un bal et un spectacle de danse sont prévus.

Sur le plan logistique, les nombreux services municipaux qui se mobilisent chaque année pour assurer la réussite de Metz Plage seront aidés par les jeunes de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et du CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) lors du montage et du démontage de l'opération. Les jeunes issus de ces institutions, encadrés par des agents municipaux, procèderont également en amont de l'opération à la remise en peinture des mobiliers de Metz Plage.

Le budget de l'opération est identique à celui de 2016 et s'élève à 255 000 €.

Les acteurs économiques qui soutiennent la manifestation depuis ses débuts ont renouvelé leur participation et de nouveaux partenaires ont été sollicités. L'apport de ces partenaires (financiers et en valorisation) est fondamental dans l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons représentant un montant de 85 250 € s'agissant des apports financiers auxquels s'ajoutent des prestations valorisées à hauteur de 242 123 €.

En ce qui concerne la buvette et petite restauration, les droits de place sont fixés à 1 000 € et à 600 € pour la restauration sucrée (crêpes, churros, friandises et granitas ...).

Enfin, Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking République.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer à Metz un espace de détente et des animations durant la période estivale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCEPTER les dons et participations proposés dans le cadre de l'opération Metz Plage,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, ainsi que leurs avenants éventuels,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les associations ou structures proposant des séances d'animation gratuites sur Metz Plage ou des actions spécifiques, ainsi que leurs avenants éventuels,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2017 qui se déroulera du 22 juillet au 15 août,

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation de la buvette - de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE,

DE FIXER le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres, churros, friandises, granitas... à 600 € pour toute la durée de METZ PLAGE,

DE FIXER le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGE,

DECIDE d'inscrire les sommes complémentaires en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ